

Départements des relations internationales des universités et grandes écoles en France

Informations concernant toutes les questions liées à un projet d'études à l'étranger, les possibilités de financement, les programmes d'échanges et partenariats entre établissements ainsi que les programmes de l'Union européenne.

Lecteurs du DAAD dans les universités et grandes écoles françaises

Une liste des lecteurs est disponible dans le chapitre « Langue » du site Internet du DAAD Paris : paris.daad.de

Les universités et Fachhochschulen allemandes

La liste des adresses est disponible dans les publications du DAAD ou sur Internet (www.hochschulkompass.de).

Ambassade de la République fédérale d'Allemagne

13-15 av. F. D. Roosevelt, 75008 Paris, Tel. +33 1 53 83 45 00
www.amb-allemande.fr

Consulats généraux allemands en France

Bordeaux, Lyon, Marseille, Paris, Strasbourg (adresses : voir l'annuaire téléphonique)

Centre d'information et de documentation de l'Ambassade d'Allemagne (CIDAL)

24, rue Marbeau, 75116 Paris, Tel. +33 1 44 17 31 31
www.amb-allemande.fr

Ambassade de France

Pariser Platz 5, 10117 Berlin, Tel. +49 30 590 03 90 00
www.botschaft-frankreich.de

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires

24, rue Marbeau, 75116 Paris, Tel. +33 1 44 17 02 30
<http://paris.daad.de>

Goethe Institut en France

Bordeaux, Lille, Lyon, Nancy, Paris, Toulouse
www.goethe.de/france

Office franco-allemand pour la jeunesse

51, rue de l'Amiral Mouchez, 75013 Paris, Tel. +33 1 40 78 18 18
www.dfjw.org / www.ofaj.org

Université franco-allemande / Deutsch-französische Hochschule

Villa Europa, Kohlweg 7, 66123 Saarbrücken, Tel. +49 681 938 12 - 100
www.dfh-ufa.org

Centres d'information et de documentation (CIO)

Il existe environ 600 centres en France. Pour trouver l'adresse du centre le plus proche de chez vous, veuillez consulter l'annuaire ou le site Internet du ministère de l'Éducation nationale
www.education.gouv.fr

Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)

101, quai Branly, 75015 Paris Cedex 15, Tel. +33 1 44 49 12 00
www.cidj.com

Maisons franco-allemandes

Aix-en-Provence, Brest, Dijon, Montpellier, Nantes, Paris

www.daad.de et paris.daad.de

Site Internet du DAAD : informations sur les études et la recherche en Allemagne, les possibilités de financement et l'apprentissage de l'allemand

www.study-in.de

Site Internet de « High Potentials, careers made in Germany » : informations sur les études, la recherche et la vie en Allemagne

www.studienwahl.de

Informations sur toutes questions concernant les études supérieures, liste d'universités et cursus d'études, bourse de stages

www.hochschulkompass.de

Liste des universités et « Fachhochschulen » allemandes

www.che.de

Classement des universités et « Fachhochschulen » allemandes, établi par le « Centrum für Hochschulentwicklung » en coopération avec l'hebdomadaire allemand « Die Zeit », actualisé tous les ans

www.bmbf.de

Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche

ec.europa.eu/citizensrights

Site Internet proposé par la Commission Européenne : On y trouve des informations sur tous les aspects de la libre circulation des citoyens des États de l'Union européenne, entre autres sur le monde du travail et celui de l'éducation

www.eurydice.org

Systèmes de l'enseignement en Europe

www.amb-allemande.fr

Site Internet du Centre d'information et de documentation de l'Ambassade d'Allemagne

www.dfh-ufa.org

Université franco-allemande

www.fplusd.de

Portail linguistique commun du Goethe Institut Paris et de l'Ambassade de France en Allemagne

www.zvs.de

Site Internet du Service central d'attribution des places d'études (« Zentrale Vergabestelle für Studienplätze », ZVS)

www.testdaf.de

Informations sur le TestDaF, le test d'allemand-langue étrangère pour l'admission dans les universités et « Fachhochschulen »

www.studentenwerke.de

Informations sur les résidences universitaires en Allemagne et maints autres aspects de la vie sociale des étudiants étrangers

paris.daad.de/alles

Action pour l'allemand dans l'enseignement supérieur français : Informations sur tous les cursus de quelque discipline que ce soit, comportant des enseignement l'allemand

Malgré un soin particulier lors de la collecte des informations fournies dans ce document, le DAAD ne peut être tenu responsable d'éventuelles erreurs.



International careers made in Germany.

Les études en Allemagne

DAAD

Deutscher Akademischer Austausch Dienst
Office allemand d'échanges universitaires

24, rue Marbeau 75116 Paris
Tél. 01.44.17.02.30 Fax 01.44.17.02.31
e-mail : info-paris@daad.de
Internet : http://paris.daad.de

Ce dépliant vous offre une toute première information sur les études en Allemagne et vous propose quelques pistes pour obtenir d'avantage de renseignements qui vous permettront de mener à bien votre projet d'études Outre-Rhin.

Le système de l'enseignement supérieur

Le système universitaire allemand comprend les universités, les universités techniques, les « Fachhochschulen », les écoles d'art, de musique, de théâtre et de cinéma. Depuis près de 200 ans, traditionnellement la recherche et l'enseignement sont étroitement liés en Allemagne. Dans plus de 330 établissements des étudiants, enseignants et chercheurs de toutes nationalités travaillent ensemble dans tous les domaines. La diversité et la qualité des cursus et projets de recherche caractérisent l'enseignement supérieur allemand et invitent à un séjour d'études.

Les études

En Allemagne, l'année universitaire se divise en deux semestres. Les cursus d'études traditionnels se composent d'un cursus élémentaire (« Grundstudium ») se terminant par la « Zwischenprüfung » ou le « Vordiplom » et d'un cursus principal sanctionné par le « Magister », le « Diplom » ou le « Staatsexamen ». Dans le cadre de la réforme européenne de l'enseignement supérieur, les universités et « Fachhochschulen » allemandes proposent un nombre toujours plus important de cursus conférant le titre de « Bachelor » ou de « Master ». Certains de ces cursus sont proposés en langue anglaise. Plus de 140 cursus intégrés franco-allemands, dans les disciplines les plus variées, sont organisés sous l'égide de l'Université franco-allemande. Une liste complète est disponible dans son « Guide en ligne ». (www.dfh-ufa.org)

L'admission

Le baccalauréat, reconnu comme équivalent de l'Abitur allemand, est la condition principale pour être admis dans une université ou une « Fachhochschule » allemande. Il n'existe pas d'examen d'entrée dans les établissements allemands – sauf pour les matières artistiques. Cependant, dans un certain nombre de matières, le critère de sélection pour l'admission en premier semestre est la note générale du bac. On parle alors du « numerus clausus » (NC). Plus précisément, on doit faire la distinction entre les matières sans NC (inscription libre à l'université), les matières avec un NC interne à l'université et les matières avec un NC national. Dans ce dernier cas, qui concerne entre autres la médecine, la psychologie et la biologie, la demande d'inscription doit être déposée auprès du service central d'attribution des places d'études (« Zentrale Vergabestelle für Studienplätze », ZVS). Les demandes d'inscription à partir du 2e semestre, quelle que soit la matière étudiée, se font toujours directement auprès de l'établissement de son choix. C'est aussi cet établissement qui décide, sur la base des accords d'équivalences franco-allemands, de la reconnaissance de vos études antérieures.

Conditions linguistiques

Pour l'entrée à l'université les étudiants doivent posséder des connaissances d'allemand (et plus particulièrement la terminologie de la matière étudiée) leur permettant de suivre des cours. Pour apporter la preuve de leurs connaissances linguistiques, les étudiants étrangers doivent soit se présenter, en France, à un test appelé TestDaF, soit réussir l'examen DSH (« Deutsche Sprachprüfung für den Hochschulzugang ») directement auprès de l'établissement d'accueil en Allemagne. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les conditions linguistiques et sur d'éventuels cours de langue, vous devez vous adresser directement à l'établissement de votre choix. Par ailleurs, certaines universités et « Fachhochschulen » allemandes proposent des cursus en langue anglaise pour lesquels des connaissances de la langue allemande ne sont pas nécessaires.

Coût des études

L'interdiction générale de prélever des frais de scolarité ayant été abrogée, de plus en plus d'établissements demandent des cotisations qui rendent les études payantes. Cependant, presque tous les Länder ont fixé une limite de 500 € par semestre pour ces frais. Nous vous conseillons de vous informer très précisément auprès de l'établissement de votre choix ! Dans tous les cas, il existe une taxe sociale semestrielle prélevée par les services sociaux de chaque université. Cette taxe se situe actuellement entre 20 et 150 € et comprend souvent le ticket de transport semestriel (« Semesterticket ») qui permet d'utiliser les transports en commun dans la ville d'études.

Formalités d'entrée, de séjour et de travail

Pour les ressortissants de l'Union européenne, une carte nationale d'identité ou un passeport suffisent pour se rendre en Allemagne. Une fois installé à sa nouvelle résidence, il est obligatoire de faire enregistrer son adresse auprès de la mairie (Meldebehörde) qui établit un certificat d'enregistrement (Meldebescheinigung). Aucune autorisation n'est nécessaire pour travailler, mais pour des raisons liées à l'assurance sociale, le temps de travail hebdomadaire des étudiants ne peut dépasser 20 heures pendant la période des cours.

Coût de la vie

Actuellement, il faut prévoir un budget mensuel d'un minimum de 770 € pour les anciens Länder et 590€ pour les nouveaux Länder. Ce montant dépend, bien évidemment, des dépenses nécessaires pour un logement. Pour ce dernier, il faut compter environ 180 € pour une chambre en résidence universitaire et entre 180 € et 325 € pour une chambre en appartement partagé, en sous-location ou pour un studio.

Hébergement

Pour obtenir des informations sur les possibilités d'hébergement, vous pouvez vous adresser au Deutsches Studentenwerk e.V. (www.studentenwerke.de) ou consulter les sites Internet suivants : www.wg-gesucht.de, www.mitwohnzentrale.de, www.homecompany.de, www.studenten-wg.de, www.studentenwohnung.de

Bourses

Les différents financements offerts par le DAAD et d'autres organismes pour effectuer des séjours d'études et de recherche en Allemagne sont publiés chaque année dans la brochure « Bourses d'études et de recherche ». Elle est disponible au bureau parisien du DAAD.

Etudes en Allemagne

Les informations contenues dans les publications mentionnées ci-après sont également disponibles sur nos sites Internet :

<http://paris.daad.de> (site du bureau parisien)

<http://www.daad.de> (site du siège central)

- Etudier en Allemagne : Guide à l'intention des étudiants internationaux (DAAD)
- Bourses d'études et de recherches : Allemagne (DAAD). Une édition actualisée est publiée chaque année au mois de septembre.
- Les équivalences France / Allemagne (DAAD)
- Sommerkurse in Deutschland / Summerschools in Germany (DAAD). Une édition actualisée est publiée chaque année.
- Ziel Deutschland : Wegweiser für internationale Studierende (DAAD / W. Bertelsmann Verlag)

Action pour l'allemand dans l'enseignement supérieur : Informations sur tous les cursus français, de quelque discipline que ce soit, comportant des enseignements d'allemand : <http://paris.daad.de/alles>